

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

PUY-DE-DÔME (63)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 850

Nombre de PPC avec DUP : 708

Nombre d'AAC prioritaires : 4

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 4

Répart. eaux souterraines-superficielles : 99%-1%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département du Puy de Dôme regroupe sur son territoire 14 % des captages du bassin. La protection de 708 captages illustre un fort investissement des territoires mais n'a permis de protéger que 87 % des débits. A noter que la rationalisation de l'alimentation en eau des populations susceptible de réduire le nombre de captage a ses limites en particulier sur les territoires de montagne tels que dans le Puy de Dôme.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 850</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 708	Arrêtés postérieurs à 2000 : 520
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 130
		Arrêtés antérieurs à 1980 : 58
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 112	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 29
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 3
		Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 80
Procédures de protection de captages non initiées : 30		
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12		

Sources : ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 4 AAC dans le bassin Loire-Bretagne dont l'ensemble a été identifié en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Aucune d'entre elles n'utilise le dispositif ZSCE.

Aujourd'hui, des actions de reconquête de la qualité des eaux y sont mises en œuvre.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 4</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 4	Programme d'actions mis en œuvre : 4
		Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 0	devant aboutir en 2018 : 0
		au stade de l'étude : 0
		peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Les captages abandonnés dans le Puy de Dôme au cours des dix dernières années sont nombreux (66) mais ces chiffres restent cohérent au regard du nombre total de captages sur ce département. Un tiers des abandons est motivé par des raisons techniques (captage ensablé...). Comme pour d'autres départements auvergnats les problèmes d'arsenic concernent près d'un tiers des abandons. Ce travail sur la ressource en eau, programmé par le schéma départemental d'eau potable, a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

Nombre de captages abandonnés : 66	Cause : qualité : 26	Pollution diffuse : 3
		Arsenic : 21
		Autres : 2
	Cause : débit : 2	
	Cause : administratif : 28	
Cause : technique : 10		

Sources : ARS - Données 2017